

Article publié en:

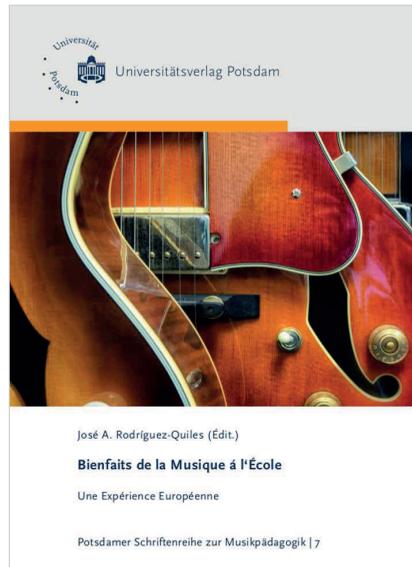
José A. Rodríguez-Quiles (édit.)

Bienfaits de la musique á l'école une expérience européenne

2019 – 166 p.

ISBN 978-3-86956-466-1

DOI <https://doi.org/10.25932/publishup-42862>



Citation proposée:

Déclaration de Marseille 2018, In: José A. Rodríguez-Quiles (édit.). *Bienfaits de la musique á l'école. Une expérience européenne*, Potsdam, Universitätsverlag Potsdam, 2019, p. 157-158. DOI <https://doi.org/10.25932/publishup-43389>

Le droit d'auteur allemand s'applique.

Déclaration de Marseille 2018

Pour la défense de la Musique et de l'Éducation Musicale

En ce 7 juin 2018, a eu lieu à la *Cité de la Musique de Marseille* (France), le colloque européen transnational « Musique, plasticité du cerveau et apprentissages », dans le cadre du projet Erasmus+ *Art et Apprentissage* (2016–2019) qui réunit différentes institutions éducatives de France, Belgique et Espagne.

Ce colloque a réuni des chercheurs, musiciens, éducateurs, orthophonistes et logopèdes renommés d'Europe et d'Amérique, dans le but d'échanger des idées sur l'importance éducative, sociale et politique de l'éducation musicale au sein des centres d'enseignement obligatoire, ainsi que sur le profil académique de la formation initiale des professeurs de musique.

Entre autres, les nouvelles recherches en neurosciences liées à la pratique musicale ont fait l'objet de débats, ainsi que les perspectives actuelles et futures de l'enseignement et de la recherche dans les domaines de l'éducation musicale, de la prévention et de la rééducation.

Le colloque a acquis un poids politique particulier grâce à la participation de personnalités de renommée internationale des Universités de Marseille, Nantes et Tours (France), Grenade (Espagne), Laval (Canada) et de groupes de travail tels que *Resodys* (France), *Performative Music Education Network* (PerforME) ou le Groupe de *Recherche et d'Innovation en Musique et Éducation Musicale* (RIMME), ainsi que des représentants des politiques de la santé et de l'éducation de France et de Belgique.

Les participants ont accordé une attention particulière à la situation de l'éducation musicale et à la formation initiale des professeurs de musique en Europe. De ces débats, les positions suivantes ont émergé à la fin du colloque. Il nous paraît fondamental de les faire connaître aux instances politico-éducatives des différents pays de l'Union européenne :

1. Les nouvelles recherches scientifiques en neurosciences lèvent tout doute sur la valeur de la musique pour la santé et le bien-être des

personnes, tant individuellement que collectivement. Par conséquent, face à cette évidence pédagogique et à l'urgence démocratique, l'accès à une éducation musicale de qualité ne peut être remis en question en tant que droit de tous les citoyens à la démocratisation de la culture, à la prévention des troubles d'apprentissage ainsi qu'en tant que moyen de rééducation.

2. Comme le prévoit le *Pacte pour un enseignement d'excellence* en Belgique francophone, où la musique ainsi que les autres langages artistiques aura un caractère obligatoire à tous les niveaux d'enseignement, nous demandons à tous les responsables de la politique d'éducation en Europe de s'engager à intégrer l'éducation musicale dans le programme général, avec un minimum de deux heures par semaine dans l'enseignement primaire et tout au long de l'enseignement secondaire obligatoire.
3. Une éducation musicale de qualité n'est possible qu'avec des professeurs qualifiés. Il est donc essentiel que la formation initiale des professeurs de musique se concentre sur un haut niveau de pratique et de théorie musicale, d'interprétation et de musicologie, mais aussi, et surtout, sur la pédagogie musicale et la didactique de la musique, à la fois dans les études de Baccalauréat et de Master dans les universités et les conservatoires.
4. En plus des domaines éducatif et socio-éducatif, s'ouvrent de nouveaux champs en thérapie et en rééducation, où l'intervention musicale prendra à l'avenir une importance non négligeable pour laquelle on devra prévoir également une formation de qualité.
5. Il est urgent de garantir la recherche dans tous les domaines de la musique, de soutenir des programmes de doctorat de qualité dans les universités et de financer des projets de recherche axés sur l'innovation et le progrès social par le biais de la musique sous toutes ses formes.

Marseille, le 7 juin 2018